

Formulaire de définition de filière pour un projet d'installation d'un Assainissement Non Collectif

Adresse d'envoi du formulaire	
Par voie postale	Par Mail
Service Public Assainissement Non Collectif Agglomération du Bocage Bressuirais 27 boulevard du Colonel Aubry – BP 90184 79304 Bressuire Cedex Téléphone : 05 49 81 19 00 Fax : 05 49 81 02 20	spanc@agglo2b.fr

Madame, Monsieur,

Vous souhaitez installer une filière d'assainissement non collectif dans le cadre d'un projet de construction ou de rénovation, avec ou sans étude de sol (l'étude de sol n'étant pas obligatoire sur le territoire de l'Agglomération du Bocage Bressuirais),

Trois cas sont possibles (cochez la case correspondante) :

- 1^{er} cas : vous souhaitez que le Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, réalise une étude de définition de filière appelée étude de sol ([tarif de l'étude mentionné dans l'onglet « infos pratiques » de la section « Environnement » du site internet de l'Agglomération du Bocage Bressuirais](#)).

Cette étude de définition de filière comprendra :

- Des sondages à la tarière (2 minimum) pour estimer la nature et la texture du sol ;
- Un test de perméabilité, pour évaluer la capacité d'infiltration du sol ;
- L'envoi d'un dossier complet avec une proposition technique, un schéma d'implantation et une attestation de conformité de projet.

- 2^{ème} cas : vous faites réaliser l'étude de sol, par un bureau d'étude privé (voir liste, non exhaustive, des bureaux d'études dans l'onglet « infos pratiques » de la section « Environnement » du site internet de l'Agglomération du Bocage Bressuirais). Dans ce cas, il faut envoyer une copie de l'étude au SPANC de l'Agglomération du Bocage Bressuirais pour validation.

- 3^{ème} cas : vous définissez vous-même la filière d'assainissement non collectif. Dans ce cas vous devez compléter le questionnaire de conception préalable ci-joint et renvoyer celui-ci, avec ces annexes, au SPANC de l'Agglomération du Bocage Bressuirais, pour validation.

Dans les cas 2 et 3, une attestation de conformité de projet (contrôle de conception) vous sera délivrée. Cette attestation vous sera demandée, pour vos démarches ultérieures (dépôt de permis de construire, demande de devis auprès des entreprises, ...). [Le tarif du contrôle de conception est mentionné dans l'onglet « infos pratiques » de la section « Environnement » du site internet de l'Agglomération du Bocage Bressuirais](#).

Je tiens à vous informer dès à présent que, par arrêté du 7 septembre 2009 (fixant les modalités du contrôle technique exercé par les collectivités sur les systèmes d'assainissement non collectif), vous avez l'obligation de faire réaliser la vérification des travaux d'assainissement non collectif (contrôle de bonne exécution) par le SPANC de l'Agglomération du Bocage Bressuirais. [Ce contrôle est obligatoire et son tarif est mentionné dans l'onglet « infos pratiques » de la section « Environnement » du site internet de l'Agglomération du Bocage Bressuirais](#).

Je déclare avoir pris connaissance des modalités, concernant l'installation de mon assainissement non collectif et m'engage à respecter la procédure.

A _____, le _____

Signature précédée de la mention « Lu et approuvé »

PRESENTATION DU PROJET

QUESTIONNAIRE DE CONCEPTION PREALABLE - ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF -

Date de la demande :

N° dossier :

COMMUNE :

• Demandeur :



SIRET (pour une société) :



e.mail :

• Adresse actuelle :

• Terrain concerné (lieu de la réalisation) :

Surface du terrain : m²

Section et Parcelles cadastrales :

Classification du projet : entre 0 et ≤ 20 EH > 20 EH et < 200 EH

(1 EH = 1 Equivalent Habitant)

DONNEES PARTICULIERES SUR LE(S) BATIMENT(S) :

Construction Rénovation Transformation Agrandissement

Habitation Bâtiment professionnel Bâtiment d'accueil, hébergement

Nombre de chambres : Personnel :personnes. Nombre de personnes :

Pièces principales :

Niveaux :

Capacité retenue en EH (Equivalent Habitant) :

Equipements, points d'eaux :

Coefficient de conversion appliqué :

Mode d'alimentation en eau :

Adduction publique

Puits

PROJET ANC :

Dans le cas ou une étude de sol a été réalisée

- **Concepteur du projet :**

Date de l'étude préalable :

Identification :

Adresse :

Tel :

mail :

- **Projet proposé :**

Absence d'étude de sol :

Projet proposé (ou retenu) par le propriétaire / pétitionnaire :

Installateur :

Identification :

Adresse :

Tel :

mail :

GESTION DES EAUX USEES :

Filière retenue :

Par infiltration sur la parcelle

OU

Avec rejet (eaux traitées)

Rejet sur domaine :

public

privé

Autorisation du propriétaire de l'exutoire (joindre le document) :

Oui

Non

(En cas de rejets au domaine départemental, une étude de sol sera demandée pour obtenir l'autorisation)

Filière classique

Prétraitement :

Type de fosse :

Volume : m³

Bac dégraisseur : Oui Non

Volume : L

Traitement :

Par infiltration (sans rejet) :

Type filière :

Dimensions : m / m²

Drainé (rejet des eaux traitées) :

Type filière

Dimensions : m²

Filière agréée

Filtre compacte Filtre à plantes Microstation

Marque :

Modèle :

Agrément :

Capacité retenue : EH

GESTION DES EAUX PLUVIALES :

Par rétention sur la parcelle

Avec rejet

Rejet sur domaine :

public

privé

Autorisation du propriétaire de l'exutoire (joindre le document) :

Oui

Non

ELEMENTS A JOINDRE AU PROJET

1. DOCUMENTS GENERAUX

- Copies du/des devis
- Autorisation de rejets des eaux usées traitées (si les rejets se font chez un tiers public ou privé).
- Autorisation de rejets des eaux pluviales (si les rejets se font chez un tiers public ou privé).
- Servitudes de canalisations éventuelles
- Extrait KBIS dans le cas où le projet concerne une société.

2. DOCUMENTS TECHNIQUES

- Dans le cas où une étude de sol a été réalisée : une copie de l'étude de sol (par courrier ou par email).
- Dans le cas d'absence d'étude de sol :
Fournir un plan de masse au 1/200^{ème} ou 1/500^{ème} et schématiser et positionner le plus clairement possible :
 - Le/les bâtiments concernés
 - L'évacuation des eaux usées,
 - Le prétraitement prévu (fosse toutes eaux, ...) et la ventilation associée,
 - Le traitement prévu (filrière classique, agréée,...)
 - Les arbres et la végétation, les surfaces imperméables destinées à l'être,
 - Les bâtiments annexes (garages, piscine ...),
 - Les puits, captages ou forages utilisés pour l'alimentation en eau potable, à proximité de la parcelle ou sur la parcelle (si présents),
 - Les axes de circulation,
 - Les cours d'eau, fossé, mare etc...,
 - L'évacuation des eaux pluviales.

Le demandeur certifie sur l'honneur, l'exactitude de cette déclaration.

Date et signature du propriétaire :

Le